

### Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens autour de Monsieur Olivier Onidi, chef de cabinet adjoint du commissaire chargé de l'énergie Günther Oettinger

- 19 octobre 2010 -

*Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner de travail avec Monsieur Olivier Onidi, chef de cabinet adjoint du commissaire chargé de l'énergie Günther Oettinger afin d'évoquer les perspectives énergétiques, notamment liées à la stratégie à l'horizon de 2011-2020.*

#### **Introduction concernant les dossiers énergétiques d'actualité<sup>1</sup>**

M. Onidi a introduit les débats en présentant les dossiers clés dans le domaine énergétique prévus pour la fin 2010 et le premier semestre 2011. Plusieurs défis marquent le contexte énergétique dans l'UE, dont notamment la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> paquet législatif pour la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité et celle de la réglementation concernant les énergies renouvelables. La nouvelle base juridique introduite par le traité de Lisbonne offre la possibilité de relancer la dynamique dans le domaine de l'énergie au niveau européen. Il a souligné l'importance de la dimension européenne de la politique énergétique, puisque les objectifs nationaux ne peuvent être atteints sans elle. M. Onidi a également accentué sur le fait qu'actuellement il existe un rare consensus autour de la table du Conseil concernant l'importance de la politique énergétique et elle se retrouve à juste titre parmi les priorités de l'agenda institutionnel. En effet le Conseil européen du 4 février sera dédié aux questions énergétiques.

**Vers une nouvelle stratégie énergétique à l'horizon de 2011-2020 (attendue pour le 17 novembre)** : afin de réaliser les objectifs de la Commission dans le domaine énergétique, notamment l'amélioration de la compétitivité, la sécurité de l'approvisionnement ainsi que la durabilité, la nouvelle stratégie pour 2011-2020 sera axée autour de 5 grandes priorités :



**Olivier Onidi** est chef de cabinet adjoint du commissaire chargé de l'énergie Günther Oettinger depuis février 2010 et il est responsable de la coordination générale de la politique énergétique ainsi que des ressources.

Avant d'occuper ce poste, M. Onidi a exercé diverses fonctions au sein de la Commission, dont notamment chef d'unité pour le transport aérien et chef d'unité chargé du programme Galileo. Il a également été assistant auprès de François Lamoureux. Avant de rejoindre la Commission, O. Onidi a travaillé en tant que conseiller auprès du comité exécutif de Belgacom et en tant que manager des Affaires publiques chez American Express International.

M. Onidi détient un diplôme de maîtrise en Sciences économiques, une maîtrise en Etudes européennes et en Business administration.

<sup>1</sup> En ce qui concerne le calendrier des travaux de la Commission planifiés dans le domaine de l'énergie, plus d'information sera disponible dans le programme de travail de l'exécutif européen pour 2011, attendu pour le 27 octobre.

- **Efficacité énergétique** : un plan d'action sera proposé par la Commission suite au Sommet européen en février, qui devra permettre aux Etats membres de découpler l'utilisation d'énergie et la croissance économique. Il dressera des mesures concrètes à entreprendre afin de réaliser l'objectif de 20% de diminution de la consommation d'énergie d'ici 2020 ainsi qu'une définition commune de ce que représente cet objectif en réalité. Le plan insistera sur la mise en œuvre des plans nationaux adoptés suite la stratégie « Europe 2020 ».
- **Un marché intégré de l'énergie à l'échelle européenne** : ce chapitre de la nouvelle stratégie évoquera non seulement les objectifs en termes de compétitivité et d'ouverture du marché, mais également les mesures à entreprendre afin de combler les lacunes en termes d'harmonisation technique, avec un accent sur le rôle de la nouvelle Agence ACER ainsi que de ENTSO-E et G.

Le développement d'une vision commune pour le déploiement des réseaux d'infrastructure est un point essentiel. La Commission ébauchera un réseau européen pour élaborer une cartographie 2020-2030 des infrastructures critiques, en vue d'un marché intérieur qui fonctionne de manière optimale. L'objectif serait qu'à partir d'une date « x » il n'y ait plus aucun Etat membre isolé en matière d'approvisionnement énergétique. C'est pourquoi les projets de réseaux réversibles seront promus. Des procédures administratives simplifiées seront visées pour les projets prioritaires de l'UE.

La Commission mettra l'accent sur les financements pour les projets d'infrastructures énergétiques, au niveau privé, public et européen.

- **Consommateurs et mesures de sécurité/ sûreté énergétique** : La Commission vise une meilleure coopération au niveau européen en faveur des consommateurs, notamment en donnant une définition plus claire de la notion de « consommateur vulnérable ». De même, elle regroupe les mesures sur la sécurité des forages pétroliers et gaziers en mer, et la sûreté nucléaire afin de garantir le plus haut degré de protection dans l'UE et le monde.
- **Progrès européen en technologies** : il est nécessaire d'appliquer sans délai le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET), surtout les programmes conjoints de l'alliance européenne de recherche en énergie, et les six nouvelles initiatives industrielles européennes pour l'éolien, le solaire, la bio-énergie, les réseaux intelligents, la fission nucléaire, et le captage et stockage de carbone (CSC).
- **La dimension extérieure du marché européen de l'énergie** : ce chapitre visera à dresser les priorités de l'UE au sujet de la dimension extérieure du marché européen de l'énergie, notamment en visant d'établir un mécanisme de coordination entre les Etats membres en ce qui concerne les contrats énergétiques bilatéraux.

M. Onidi a informé les membres du Cercle que la Commission entend adopter fin 2010/ début 2011 deux propositions clés, une concernant le développement des réseaux d'infrastructures énergétiques et l'autre visant à améliorer le cadre législatif en matière d'énergies renouvelables.

La Commission proposera lors du premier trimestre de 2011, un deuxième document stratégique qui dressera les priorités dans le domaine de la politique énergétique à l'horizon de 2050. Ce document mettra l'accent sur les mesures à entreprendre afin de réaliser le grand objectif de l'UE de *décarbonisation* de l'économie.

Au cours des discussions, les questions notamment liées aux priorités énergétiques, la communication sur la politique énergétique au niveau national et européen, les financements ainsi que la compétitivité européenne ont été évoquées.

En ce qui concerne un éventuel rééquilibrage des priorités de l'UE en matière énergétique, notamment lié à la mise de côté pour le moment de l'objectif de 30%, M. Onidi a souligné que cet objectif n'est pas obsolète, mais la Commission vise, avant de se fixer des objectifs trop ambitieux, d'assurer dans un premier temps un encadrement législatif compréhensif et cohérent.

Plusieurs membres du Cercle ont évoqué le sujet lié à la communication auprès des citoyens européens en ce qui concerne les initiatives énergétiques. La communication des initiatives européennes a toujours été une question sensible et des lacunes à ce sujet existent encore. M. Onidi a estimé qu'afin d'améliorer l'opinion publique concernant la politique énergétique européenne, il serait plus efficace d'assurer une bonne communication sur ces sujets au niveau national et de s'assurer que les leaders européens clés, tel que par exemple la chancelière allemande A. Merkel se mobilisent pour mieux expliquer aux citoyens les initiatives énergétiques. De plus une erreur importante a été commise dans la communication sur la libéralisation du marché énergétique en promouvant la perspective de prix moins élevés, qui reste en réalité improbable puisque les prévisions montrent une augmentation des prix. La valeur ajoutée pour les citoyens des mesures européennes doit être clairement identifiée et l'accent dans la communication devrait être mis sur ces avantages pratiques.

En ce qui concerne l'idée de Jacques Delors liée à promouvoir la coopération renforcée entre les Etats membres dans le domaine de l'énergie, il a été estimé que pour le moment il est préférable de se concentrer sur les initiatives possibles à 27 et de profiter du large consensus sur la matière qui existe au Conseil.

Plusieurs questions se sont alignées autour de la future politique industrielle européenne et notamment la compétitivité des entreprises européennes par rapport à leurs concurrents internationaux. Le commissaire Oettinger se montre particulièrement sensible aux positions du secteur industriel dans l'UE. Cependant, il ne faut pas s'attendre à ce que la communication de la Commission sur une politique industrielle à l'ère de la mondialisation puisse répondre à tous les défis du secteur, au contraire ce document risque d'être un peu vague. En revanche, l'importance des mesures qui seront énoncées dans le « Single Market Act » de Michel Barnier a été soulignée.